



DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 17 FEVRIER 2017**

Séance du 17 février 2017

Date de convocation :

Nombre de conseillers

13 février 2017

- En exercice : 10

- Présents : 7

- Votants : 9

- Absents : 3

- Exclus : 0

Date d'affichage :

13 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 17 février à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Pierre Polvérari, Jean-Baptiste Quinet, Natacha Michel, Jean-Luc Legras, Sophie Deschamps,

Absents excusés : Valérie Dodin (a donné pouvoir à Eric Breton), Fabien Couegnoux (a donné pouvoir à Sophie Deschamps), Pascal Cazé,

Jean-Luc Legras a été nommé secrétaire.

Délibérations

1) Délibération 2017-07 : Demande de subvention au titre du fonds d'investissement local pour l'achat d'un véhicule électrique et d'une remorque.

Le conseil municipal a décidé de doter la commune d'un véhicule utilitaire électrique avec remorque pour permettre de réduire l'utilisation du tracteur, qui présente des signes d'usure, et faciliter le déplacement de l'employé communal sur le territoire communal et les alentours dans le cadre de ses fonctions.

Cette dépense d'investissement est estimée au montant de 28.500,00 € HT hors bonus écologique de 6.000,00 € au 01/01/2017.

Une demande de subvention sera sollicitée dans le cadre du fonds d'investissement local, au titre de la transition énergétique, à hauteur de 80% maximum du montant HT de la dépense.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter cette demande de subvention et autorise le Maire à solliciter le financeur.

2) Délibération 2017-08 : Désignation du conseiller municipal délégué à la commission eau et assainissement de la CCVVS

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine a demandé à chaque commune de désigner un délégué pour la nouvelle commission « eau et assainissement ».

Le Maire, Eric Breton et le 1^{er} adjoint, Jocelyn Hébert proposent de représenter ensemble la commune au sein de cette commission intercommunale « eau et assainissement », lors des premières réunions.

Le délégué de la commission « eau et assainissement » de la CCVVS sera désigné ultérieurement, à l'issue des premières réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter cette proposition.

3) Participation de la commune aux évènements de la CCVVS (Ept'Olympiades, Jachères fleuries, nettoyage de printemps).

Avis favorable du conseil pour la participation de la commune aux Ept'Olympiades du 1^{er} juillet 2017 (Mme Deschamps propose de participer en tant que bénévole).

Avis défavorable du conseil pour les jachères fleuries.

Avis favorable du conseil pour la participation au nettoyage de printemps du 25 mars 2017.

4) Désignation d'un référent pour le suivi de l'état des routes intercommunales.

M. Jean-Baptiste Quinet propose d'être référent pour le suivi des routes intercommunales. Le conseil émet un avis favorable et le désigne référent.

5) Délibération 2017-09 : Approbation de la modification des statuts du SIAEP.

Le maire expose au conseil municipal,

Le SIAEP de Magny-en-Vexin a délibéré en date du 30 janvier 2017 pour accepter l'intégration des communes d'Omerville et Chaussy pour les compétences « Production et Transport ». Le syndicat demande aux communes adhérentes de délibérer sur ces intégrations.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'intégration des communes de Chaussy et Omerville au syndicat et d'approuver la modification des statuts du SIAEP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- Accepte l'intégration des communes de Chaussy et Omerville au SIAEP pour les compétences « Production et Transport »,
- Approuve les nouveaux statuts du SIAEP.

6) Délibération 2017-10 : Demande de subvention auprès du fonds scolaire départemental pour la réfection du carrelage de la cantine de l'école de Hodent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au constat de l'état brusquement dégradé du carrelage de la cantine à l'école maternelle, la décision a été prise de procéder à la réfection totale du carrelage l'été prochain, pendant les grandes vacances.

La société les Artisans du Vexin a été choisie pour réaliser ces travaux. Le devis présenté s'élève à 11 708.40 euros TTC, soit 9 757 euros HT.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du fonds scolaire, à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Une demande de subvention sera également transmise dans le cadre de la réserve parlementaire, pour atteindre le plafond de 80 % de la dépense subventionnable.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter cette demande de subvention et autorise le Maire à solliciter les financeurs.

7) Délibération 2017-11 : Demande de subvention DETR 2017 pour la réfection du carrelage de la cantine de l'école de Hodent

Le Maire rappelle à l'assemblée que suite au constat de l'état brusquement dégradé du carrelage de la cantine à l'école maternelle, la décision a été prise de procéder à la réfection totale du carrelage l'été prochain, pendant les grandes vacances.

La société les Artisans du Vexin a été choisie pour réaliser ces travaux. Le devis présenté s'élève à 11 708.40 euros TTC, soit 9 757 euros HT.

Une demande de subvention sera transmise dans le cadre de la DETR 2017 au titre des « bâtiments communaux », à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Une subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du fonds scolaire, à hauteur de 40%, pour atteindre le plafond de 80 % de la dépense subventionnable.

La différence sera financée par la capacité d'autofinancement de la commune et les crédits seront inscrits au budget communal 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter cette demande de subvention et autorise le Maire à solliciter les financeurs.

8) Questions diverses

Pas de question

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Eric Breton